

Accusé de réception en préfecture
062-344077672-20260911-22628-DE-1-1
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Acte certifié exécutoire

Bruno FONTALIRAND

Directeur général



Pas de Calais Habitat

4, avenue des Droits de l'Homme
CS209 – ARRAS 62022 Cedex



PAS DE CALAIS HABITAT Office Public de l'Habitat

DECISION EXTRAITE DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

Président : Monsieur COTTIGNY

Présents : Monsieur COTTIGNY, Monsieur LEROY, Madame AIT-CHIKHEBBIH,
Madame DUHEN, Monsieur MALFAIT, Madame ROSSIGNOL.

Excusé : Monsieur MELLICK.

Convention de subvention relative au déploiement de l'action Emploi en QPV

Direction générale
Rapporteur : M. Bruno FONTALIRAND

I CONTEXTE DE L'APPEL À PROJET

La présente démarche s'inscrit dans une dynamique expérimentale inter-bailleurs en faveur de l'emploi, soutenue par l'Etat via la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Hauts-de-France. Cette initiative cible les quartiers de la politique de la ville (QPV) ainsi que les zones de revitalisation rurale (ZRR). L'enjeu de ce partenariat est de coordonner les actions pour aller vers les publics locataires les plus éloignés de l'emploi, qui ne sont pas en accès aux droits et qui ne poussent plus la porte des institutions classiques.

II OBJECTIFS DE L'ACTION

Le projet vise à remettre ces locataires dans une dynamique de retour à l'emploi ou d'intégration en formation qualifiante. L'action se décline en plusieurs objectifs :

- Repérer les publics qui ne sont pas inscrits à France Travail et les remobiliser.
- Leur faire découvrir les secteurs d'activité rencontrant des difficultés de recrutement sur le territoire.
- Organiser des événements de type « job dating » directement au pied des immeubles pour faciliter la rencontre avec les recruteurs.
- Accompagner prioritairement les publics cibles : personnes à la tête d'une famille monoparentale, jeunes de moins de 26 ans et personnes de 50 ans et plus.
- Atteindre un objectif quantitatif d'accompagnement de 160 locataires sur l'ensemble des territoires couverts par Pas-de-Calais habitat.
- Garantir un objectif qualitatif de 60 % de sorties positives (retour à l'emploi ou formation) ou dynamiques (intégration d'un parcours d'accompagnement de droit commun).

III VALEUR AJOUTÉE POUR PAS-DE-CALAIS HABITAT

Pour l'Office, cette démarche constitue une forte valeur ajoutée dans le cadre de notre mission d'utilité sociale. En agissant directement au pied des immeubles, Pas-de-Calais habitat dépasse son rôle de simple gestionnaire de logements pour devenir un acteur de l'inclusion. L'accompagnement à l'emploi de nos locataires les plus fragiles permet non seulement d'améliorer durablement leurs conditions de vie et leur pouvoir d'achat, mais participe également à la tranquillité résidentielle et à la cohésion sociale au sein de notre parc.

IV FINANCEMENT ET RATIFICATION DE LA SIGNATURE

Le budget global de cette opération, dont la période de réalisation s'étend du 1er août 2026 au 31 juillet 2027, s'élève à 30 000 €. L'Etat s'est engagé à financer ce projet à hauteur de 100 % de ce budget, avec une avance de 60 % (18 000 €) versée à la signature.

L'appel à projets régional encadrant ce dispositif se clôturait le 31 juillet dernier. Afin de ne pas perdre le bénéfice de ce financement de 30 000 € et de pouvoir lancer les actions dès le mois d'août, il a été nécessaire de procéder à la signature de la convention avec l'Etat de manière anticipée. La convention signée est jointe en annexe de la présente délibération à titre de régularisation.

Au vu des éléments proposés et après en avoir délibéré, les membres du Bureau :

- ✓ prennent acte de l'engagement de Pas-de-Calais habitat dans la dynamique expérimentale inter-bailleurs pour l'emploi en QPV et ZRR,

- ✓ prennent acte de la signature par le Directeur général de la convention de subvention avec l'Etat (DREETS Hauts-de-France) d'un montant de 30 000 €, imposée par la clôture de l'appel à projets au 31 juillet,

Décision prend acte